



# REGLEMENT COURSE



## FESTI'TRAIL, DIMANCHE 20 OCTOBRE 2024

### PREAMBULE

Les Trails et les Randonnées du FESTI'TRAIL, sont organisés par l'Association Festi'Marzens avec le soutien des communes traversées.

Il s'agit d'une épreuve de course à pied, qui se déroule en conformité avec la réglementation des courses hors stade FFA.

Nous utilisons ©Openrunner pour le mesurage des distances et dénivelés des épreuves, outil qui comporte son incertitude de mesure. D'où les différences que vous pourrez avoir le jour de l'épreuve avec la mesure de vos montres GPS.

Les profils sont disponibles sur le site : [festitrail81.hubside.fr](http://festitrail81.hubside.fr)

Évoluant dans des espaces naturels, nous pouvons être amenés à modifier nos parcours pour diverses raisons, ce qui peut modifier légèrement la distance et/ou le dénivelé des parcours. Ces distances et dénivelés sont donc donnés à titre indicatif.

#### Date et lieu :

Cette manifestation sportive se déroulera le : 20 octobre 2024 à partir de 9h00 à la salle des fêtes de Marzens, rue de l'église, 81500 Marzens.

#### Horaires, conditions tarifaires, et ravitaillements :

Une participation pour chaque course et randonnée sera demandée (elle comprend le lot de participation, le chronométrage par puce électronique et les ravitaillements).

Le FESTI'TRAIL est un évènement regroupant 4 épreuves :

#### Epreuves avec certificat médical

Heure de départ	EPREUVES	DISTANCES	TARIFS
9 H	LA GRANDE VADROUILLE	20 km	18 €
9H30	L'ESCAPADE MARZINOISE	12 km	12 €

#### Epreuves sans certificat médical

9H45	RANDONNEE MARZINOISE MARCHE NORDIQUE	12 km	8 €
10H	FESTI RANDO MARCHE NORDIQUE	7 KM	8 €

Paiement par chèque à l'ordre de Festi'Marzens ou sur le site [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com)

1€ par inscription sera reversé à la Ligue contre le cancer dans le cadre de la campagne octobre rose.

Les participants devront se placer sous les ordres du starter au plus tard 10mn avant l'heure de départ pour le briefing.

Le trail de LA GRANDE VADROUILLE et L'ESCAPADE MARZINOISE sont ouvert aux femmes et aux hommes de catégories : Juniors, Espoirs, Séniors, Masters1 jusqu'à Masters 9.

Les cadets sont admis à l'Escapade Marzinoise.

## LES CHIENS NE SONT PAS AUTORISES SUR LES PARCOURS

### Stationnement :

Deux grands parkings principaux seront accessibles : P1, dans la rue de la Vaysse, P2, dans la rue de l'église.

### Sanitaires :

Des sanitaires sont à disposition à la salle des fêtes et à l'église, pas de douches, mais seulement un point d'eau extérieur pour rincer éventuellement les chaussures.

### Repas :

Un repas (au prix de 14 € adulte et 8 € enfant de moins de 14 ans) sera proposé aux participants dans la limite des places disponibles et sur réservation .

### Chronométrage – Résultats et classements :

Le chronométrage des deux courses nature se fera par puce électronique, avec l'édition du classement en temps réel sur écran.

### Dans le cadre de notre démarche éco-responsable, la puce devra être rendue à la fin de la course

Les résultats complets seront affichés au fur et à mesure de leur édition. Ils seront disponibles sur notre site [festitrail81.hubside.fr](http://festitrail81.hubside.fr) au plus tard le lendemain.

### Contrôles et abandons :

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de bonnes conditions de régularité de course.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche, et lui remettre le dossard et la puce.

### Récompenses et podiums :

Seront récompensés :

- TRAIL LA GRANDE VADROUILLE : Les 3 premiers, femmes et hommes  
: la première équipe
- TRAIL L'ESCAPADE MARZINOISE : Les 3 premiers, femmes et hommes  
: la première équipe

Les 1ers de chaque catégorie d'âge hommes et femmes seront également récompensés, **sans cumul**.

**Un challenge par équipe est organisé** . Les membres d'une équipe devront être inscrits sous un même nom. L'équipe qui remportera le plus grand nombre de points comptabilisé sur les trois premiers, sera récompensée.

**Pas de classement officiel** pour la Randonnée Marzinoise, la Festi Rando et les marches nordiques.

## ORGANISATION DES EPREUVES

### Départ - Arrivée - Parcours :

Tous les départs et les arrivées se feront à la salle des fêtes de Marzens.

Le dénivelé des parcours sont disponibles sur le site [festitrail81.hubside.fr](http://festitrail81.hubside.fr). Les plans seront affichés le jour de la manifestation.

Un dispositif de sécurité et de contrôle par la présence de jalonnes, est mis en place. Des VTT de l'organisation sillonneront les parcours.

### Randonnée pédestre avec les enfants :

Les enfants peuvent participer sous la responsabilité des parents qui devront remplir et signer le bulletin d'inscription. Une autorisation parentale doit être impérativement remise avant le départ de la randonnée, et marches nordiques pour tous les mineurs.

Pour les enfants de moins de 14 ans accompagnés de leurs parents l'inscription est gratuite et pas de dossard.

FESTI'MARZENS, décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé des participants.

### Signalisation et balisage :

Le balisage des parcours est fait à l'aide de piquets de fléchage, de rubalises et de marquages au sol par une peinture BIODEGRADABLE .

Sur les portions ouvertes à la circulation, le concurrent devra se confronter au code de la route. Toutefois, des signaleurs seront présents aux points jugés les plus problématiques. Des serre-files seront présents pour sécuriser la course.

### Ravitaillements et droit d'accès :

- Un ravitaillement sera mis en place sur le parcours au hameau de Preignan pour le trail de 20 km
- Un ravitaillement sera mis en place au lieu dit l'Héritier pour toutes les épreuves.
- 

### **IL N'Y AURA PAS DE GOBELETS SUR LES RAVITAILLEMENTS**

- A l'arrivée un ravitaillement complet sera également prévu pour tous les participants
- Chaque coureur peut prendre en charge son propre ravitaillement.
- Le port du dossard sera nécessaire pour les accès aux ravitaillements.

## INSCRIPTIONS

### Modalités d'inscriptions :

Les inscriptions seront closes au plus tard le 18 octobre 2024 dans la mesure des places disponibles.

Les inscriptions peuvent se faire :

- En ligne : [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com)

### Pièces justificatives :

Au regard de l'article L.231-3 du code du sport, les concurrents aux épreuves devront présenter les documents suivants :

Pour les licenciés• Pour les licenciés FFA (Athlé compétition et Athlé Santé Loisir Option Running), ou titulaires d'un Pass Running, indiquer le N° de licence et l'année d'obtention (saison en cours), sur le bulletin d'inscription.

• Pour les licenciés FSGT, FSCF, UFOLEP, indiquer le N° et l'année d'obtention, joindre en plus la photocopie de la licence de la saison en cours, faisant apparaître la mention « Athlétisme ».

## **NOUVEAU POUR LES NON LICENCIES**

- Depuis le 1 Avril, la FFA a mis en place un PPS ( Parcours Prévention Santé ) qui remplace le certificat médical du médecin. Il doit être demandé en ligne.([pps.athle.fr](https://pps.athle.fr))...... par la personne qui désire participer à une course, un numéro lui sera attribué pour l'inscription.
- POUR LES MINEURS : joindre une autorisation parentale au plus tard au retrait du dossard. (exemplaires disponibles sur les sites [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com) et de [festitrail81.hubside.fr](http://festitrail81.hubside.fr)).

### **Retrait des dossards sur place, avant les courses :**

La présentation d'un justificatif d'identité sera obligatoire pour retirer le dossard. Il sera accompagné de la licence ou du PPS valable. De même aucun dossard ne sera délivré si l'inscription n'a pas été acquittée

Les dossards pourront être retirés le samedi 19 octobre 2024, de 14h à 17h à la salle des fêtes de Marzens, 81500 Marzens.

Le dernier délai pour le retrait se fera dans la salle des fêtes de Marzens le dimanche 20 octobre 2024, 30 minutes avant chaque départ de course.

### **Port du dossard numéroté :**

Le dossard doit être entièrement visible, non plié, porté devant, et correctement attaché. Votre numéro de dossard sera consultable sur place au tableau prévu à cet effet.

**Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, aucun échange de dossard ne sera possible avant la course et le jour même.**

Toute affectation du dossard et tout engagement est ferme, et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé .

### **Annulation d'inscription et conditions d'indemnités :**

La demande d'annulation sera prise en compte, uniquement pour les causes suivantes :

- Accident,
- Maladie grave,
- Décès du coureur,
- Maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants.

Dans ces cas, il sera nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat, au plus tard le 12 octobre 2024 à l'adresse suivante :Festi'Marzens 19 rue de la Vaysse 81500 Marzens

### **Sécurité :**

La responsabilité médicale sera assurée par une équipe de secouristes. Ceux-ci ont toute autorité pour décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité, sans dossard,

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment, le parcours et les ravitaillements, sans préavis.

### **Ethique de course :**

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

Par ailleurs, il est demandé à chaque participant de respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.

### **Respect de l'environnement :**

L'événement se déroule dans un environnement préservé. Il est donc demandé aux participants de respecter la nature en jetant leurs déchets au départ, aux points de ravitaillement, ou à l'arrivée dans les poubelles mises à leur disposition.

Dans le cadre de notre démarche éco-responsable, les coureurs ne respectant pas ces consignes se verront exclus de la course.

### **Respect des propriétés privées**

Les courses et randos passent sur des chemins communaux mais aussi dans des propriétés privées mises à disposition uniquement le jour de la course. Il est donc demandé aux participants de ne pas enregistrer le circuit avec leur smartphone et de le diffuser sur les réseaux sociaux,

**de ne pas passer sur ces propriétés privées avant et après les courses ou randonnées.**

### **Assurances :**

#### Responsabilité civile :

L'association FESTI'MARZENS a souscrit une assurance qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers.

#### Individuelle accident :

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve.

#### Domage matériel :

Ni FESTI'MARZENS, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

### **Droit d'image :**

Les participants autorisent FESTI'MARZENS, ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes prises à l'occasion de la participation aux Trails et aux randonnées du FESTI'TRAIL, sur tous les supports

### **Annulation de la manifestation:**

L'association Festi'Marzens remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...). Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation du fait du participant.

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel):

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription.

Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation du Festi'trail, ou pour la communication d'informations exclusivement sportives.

En aucun cas, elles ne pourront être cédées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation de l'évènement.

En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement.

**Acceptation du règlement :**

Avec son inscription, le participant accepte sans aucune réserve, le présent règlement de la course. Il s'engage à suivre le parcours prévu. Tout manquement à l'une de ces règles, entraînera la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation.

## ANNEXE 1



